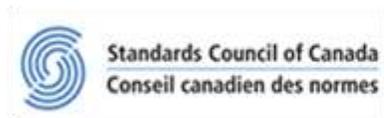




En lieu sûr : Le CCN annonce la parution d'une nouvelle Norme nationale du Canada sur les dépôts d'explosifs industriels



Le Conseil canadien des normes (CCN) et le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ont annoncé, aujourd'hui, la publication d'une nouvelle Norme nationale du Canada (NNC) qui aidera l'industrie des explosifs à réduire au minimum les risques pour le grand public, les travailleurs et les infrastructures. Cette norme fait partie des grandes priorités du CCN qui bénéficient du soutien du gouvernement du Canada et s'inscrit dans les efforts menés par le CCN pour moderniser le réseau de normalisation du Canada.

La Norme nationale du Canada CAN/BNQ 2910-500 *Explosifs – Dépôts d'explosifs industriels* spécifie les exigences minimales à respecter pour la construction et la surveillance des dépôts utilisés pour l'entreposage d'explosifs industriels. Elle s'applique aux dépôts permanents et portatifs.

Cette NNC met en évidence le rôle de chef de file joué par le réseau canadien de normalisation dans la protection de la population canadienne et dans l'entreposage sans danger des explosifs. Il s'agit de la seconde de deux NNC élaborées par le BNQ pour l'industrie des explosifs. La première, CAN/BNQ 2910-510 *Explosifs – Distances par rapport à la quantité d'explosifs*, est parue en mai 2015. Les deux normes appuient les efforts en cours à Ressources naturelles Canada (RNCan) pour moderniser le règlement sur les explosifs.

Il est possible de [consulter la nouvelle norme](#) sans frais.

En bref

- L'élaboration de la norme a été rendue possible grâce au soutien financier provenant du Plan d'action économique du Canada.
- La norme CAN/BNQ 2910-500 décrit toutes les exigences relatives aux matériaux et à la structure des dépôts permanents et portatifs destinés à l'entreposage d'explosifs industriels.
- La nouvelle NNC remplace les *Normes relatives aux dépôts d'explosifs industriels* de RNCan [mentionnés dans le *Règlement sur les explosifs* (C.R.C., ch. 599)], un référentiel utilisé pour la délivrance de licences et de certificats en vertu de la *Loi sur les explosifs*.
- La Direction de la sécurité et de la sûreté des explosifs (DSSE) de RNCan est chargée d'appliquer la *Loi sur les explosifs* et le règlement afférent et de faire avancer la technologie en matière de sécurité et de sûreté des explosifs. Son principal objectif est de veiller à la sécurité et à la sûreté du public et de tous les travailleurs de l'industrie des explosifs, partout au Canada.

Citations

« La parution de cette NNC témoigne du rôle de chef de file joué par le CCN dans la fourniture de solutions de normalisation aux secteurs public et privé du Canada et dans la modernisation des normes mentionnées dans la réglementation. En veillant à ce que cette norme soit en phase avec les pratiques courantes et les innovations de l'industrie des explosifs, nous aidons à protéger la population canadienne. »

– John Walter, directeur général du CCN

« En établissant les exigences minimales de construction et de surveillance des dépôts d'explosifs industriels, cette nouvelle norme du BNQ vise à améliorer la sécurité du milieu. »

– Jean Rousseau, ing., directeur principal du BNQ

En savoir plus

- [Télécharger la norme CAN/BNQ 2910-500 Explosifs – Dépôts d'explosifs industriels](#)
- [Modernisation en cours à RNC du Règlement sur les explosifs](#)

À propos du BNQ

Relevant du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est l'organisme central de normalisation, de certification et de diffusion d'information sur les normes depuis plus de 50 ans. Le BNQ élabore des référentiels, des outils et des services conçus pour appuyer les entreprises, les secteurs industriel et social et les organismes de réglementation. Pour en savoir plus, consultez le site www.bnq.qc.ca.

À propos du Conseil canadien des normes

Société d'État qui fait partie du portefeuille d'Industrie Canada, le CCN dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, afin d'améliorer la compétitivité économique du Canada et le bien-être collectif de la population canadienne.

– 30 –

Relations avec les médias

Christine LaRocque
Gestionnaire, Communications
Conseil canadien des normes
+1 613 238 3222, poste 462
christine.larocque@ccn.ca

Carole Roch
Conseillère en communications
Bureau de normalisation du Québec
+ 514 946 0226
carole.roch@bnq.qc.ca